

L'ÉQUIPE

A.Q.D.R. section Saint-Hubert

Le journal de l'Association québécoise pour la défense
des droits des personnes retraitées et pré-retraitées

Septembre

2005

Dans ce numéro :

Activités à venir.....	Page 3
Anniversaires.....	Page 8
Des nouvelles de.	Page 5
Une vie saine :.....	Page 2
Mot de la présidente :.....	Page 1
AQDR/Ass. Vieillesse :.....	Page 4
Assurance médicaments :.....	Page 7
Qu'est-ce que l'AQDR ?.....	Page 6

Mot de la présidente

Nous en sommes déjà à la fin de l'été; je me sens comme lorsque j'étais très jeune où j'avais hâte que l'été commence et j'étais contente en septembre de retourner à l'école. J'ai passé un très bel été: il a fait très beau (vous savez déjà que j'aime la chaleur) et j'ai eu de la visite à plusieurs reprises, ma piscine a été utilisée plus que les 5 dernières années réunies. Un très bel été quoi! Cela m'a rappelé les étés de mon enfance.

Quand j'étais très jeune, nous avions un chalet à environ une trentaine de kilomètres de Québec, au lac Saint-Joseph. Maintenant, cet endroit est une banlieue de Québec et de nombreuses familles y habitent en permanence ce qui n'était pas le cas à cette lointaine époque. C'était il y a environ cinquante ans et il me semble qu'il faisait toujours beau dans ce temps-là. En juillet cette année, il paraît que nous avons battu un record de chaleur vieux de 50 ans (soit 1955); je garde un excellent souvenir de ces années. Nous avons hâte qu'il pleuve afin de nous reposer de la baignade et des activités extérieures. Alors, nous en profitons pour faire des pique-niques en famille, cueillir des petits fruits, jouer à la cachette ou faire des concours d'amateurs. Dieu! que je me sens vieille en voyant les sorties auxquelles nos jeunes s'adonnent maintenant. Et à quel prix! Nous étions heureux quand même malgré que nous n'étions pas habillés à la dernière mode et que l'argent de poche était rare car il fallait le gagner. Je m'excuse de cette nostalgie... ce doit être l'âge.

Au moment où j'écris ces lignes, il commence à faire froid et je sens que je devrai fermer mes fenêtres bientôt. Je vous l'ai dit que cela passait vite...

J'espère que vous avez tous passé de belles vacances reposantes. J'ai vu certains d'entre vous lors de nos déjeuners estivaux. J'en suis bien contente; nous avons conservé une moyenne de 25 personnes présentes en plus de recruter des nouveaux membres.

En ce qui a trait à l'AQDR, malgré les vacances, j'ai continué à travailler et surtout à réfléchir à la prochaine année. Comme vous le constaterez, je désire vous tenir au courant de tous les dossiers traités par le Provincial. À cet effet, vous trouverez dans les prochaines journaux des articles vous informant des dossiers chauds. Je répète pour les nouveaux membres, qu'il y a quarante (40) sections de l'AQDR au Québec. Vous pourrez lire plus loin dans le journal un texte qui vous donnera les grandes lignes de notre mission.

Vous trouverez aussi les sujets de nos prochaines conférences.

À quelques occasions aussi, je publierai des informations sur l'AQDR afin que les nouveaux membres aient plus de renseignements sur notre association.

J'ai hâte de vous revoir et à nos déjeuners et activités mensuelles.

L'Équipe est publié de septembre à juin
Infos. : 3825 rue Windsor, suite 211 Saint-Hubert, Qc, J4T 2Z6
Courriel : info_aqdrsth@bellnet.ca

Télécopieur : (450) 656-6229
Téléphone : (450) 656-9242
Site Web : <http://sainthubert.aqdr.org>

DES NOUVELLES DE... NOS
MEMBRES :

Madame Georgette Archambault une de nos membres depuis de nombreuses années a perdu sa bataille contre le cancer et nous a quittés le 19 juin dernier. J'offre mes sincères condoléances à sa famille et à tous ses amis.

Madame Madeleine Bornat une membre de la première heure a eu la douleur de perdre son mari Michel de la même maladie au début du mois d'août. Nos sympathies à Madeleine.

Madame Johanne Mercier, membre du Ca depuis quelques années a été victime d'un AVC en juillet; elle se remet bien et est en convalescence chez elle tout en suivant des traitements de physiothérapie à l'hôpital Charles Lemoyne. Bonne chance et à bientôt Johanne.

Monsieur Camille Gauthier, le mari de madame Thérèse Gauthier, notre vice-présidente, est décédé le 28 août dernier des suites d'un cancer foudroyant. Nous souhaitons bon courage à Thérèse ainsi qu'à toute la famille.

Madame Doria Roy a connu des ennuis de santé et elle aussi a fait un séjour à l'hôpital. Prompt rétablissement.

SANTÉ :

SUJET : Modification de la participation des personnes assurées.

Le premier juillet prochain, la participation financière d'une partie des personnes assurées par le régime public sera modifiée. La nouvelle hausse sera de 5.4 % et votre franchise payée en pharmacie lors du premier achat du mois atteindra 11.90 \$.

En général : La prime annuelle maximum passera de 494 \$ à 521 \$ soit, une augmentation de 27 \$ par année. La franchise passera de 10.25 \$ à 11.90 \$ par mois. (1.65 \$)

La gratuité : Les personnes de 65 ans ou plus recevant le supplément de revenu maximal du gouvernement fédéral bénéficieront de la gratuité dans le régime public.

Les prestataires de l'assistance emploi avec contraintes sévères à l'emploi

Les étudiants de 18 à 25 ans et des enfants de moins de 18 ans.

Comme le prévoit la Loi sur l'assurance médicaments, la prime et la contribution sont ajustées au 1^{er} juillet de chaque année. C'est le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec qui fixe les nouvelles valeurs. Sa décision s'inscrit dans le souci de maintenir la visibilité financière du régime public d'assurance médicaments, tout en assurant à chaque citoyen l'accès équitable aux médicaments requis par son état de santé. (Source et infos du Portail Québec, le 20 juin 2005).

L'AQDR avait prévu une augmentation entre 5% et 8 % pour la l'année 2005-2006. L'augmentation officielle cette année est de 5.4%. Je peux comprendre plusieurs personnes de s'inquiéter des nouveaux taux de tarifs pour les médicaments. Avons-nous vraiment le choix ? La décision de la Régie d'assurance maladie du Québec demeura en force jusqu'au 1^{er} juillet 2006. L'AQDR avec d'autres organismes ont permis aux personnes de 65 ans ou plus avec le supplément de revenu garanti, d'obtenir leurs médicaments gratuitement.

Ronald St-Jean,

AQDR provinciale.
Assurances-maladie et médicaments

Boucherie ~ Charcuterie
SLOVENIA

Le spécialiste de la choucroute

Épicerie fine ~ Viande fumée

Viande fraîche de 1er choix ~ Coupe française

Comptoir de sandwichs variés: Smoked meat, Saucisses etc.

3653, boul. St-Laurent, Montréal
Tél.: 842-3558
Fax: 842-3629



Livraison gratuite

PHARMACIE

GILLES MONTANARO PHARMACIEN

Lundi au Vendredi: 9:00 A.M. — 10 P.M.

Samedi: 9:00 A.M. — 6 P.M.

Dimanche: Fermé —

CENTRE D'ACHAT PAYER
5979 BOUL. PAYER BLVD.
ST-HUBERT, QUE. J3Y 8W6

TEL: 656-9100

L'AQDR S'OPPOSE À TOUTE ASSURANCE-VIEILLESSE

Réunis à Drummondville hier, le 8 juin, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, les quelque 150 délégués des 41 sections de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) ont adopté à l'unanimité une résolution signifiant sans équivoque leur opposition à toute forme d'assurance-vieillesse par le gouvernement du Québec.

L'AQDR réagissait ainsi à l'article à la une du journal La Presse dévoilant le document du comité Ménard mandaté par le gouvernement Charest pour proposer des solutions au problème du financement de la santé dans les prochaines années.

Cette suggestion du comité Ménard d'une assurance-vieillesse qui exigerait des citoyens du Québec un déboursé de 227\$ à 396\$ par année a été rejeté spontanément. L'AQDR qui avait réagit ainsi à une proposition semblable du rapport Clair à la fin des années 90, estime qu'une telle mesure viendrait entretenir le préjugé tenace répandu dans la population à l'effet que les aînés coûtent cher ou constituent un lourd fardeau financier pour le Québec.

L'AQDR estime de plus que le système de santé universel et gratuit qui caractérise le Québec est un choix de société des québécois et que les coûts d'une telle mesure sociale doivent continuer d'être assumés par le fonds consolidé et que le sous financement dont il souffre est attribuable à une mauvaise administration des finances publiques.

Le fonds consolidé doit répartir ses contributions en tenant compte des besoins en santé en évitant de verser à d'autres ministères des sommes qui doivent servir aux soins de santé. Voilà selon l'AQDR la responsabilité première de l'État.

Quant aux coûts des primes proposées, tout en reconnaissant la pression de l'évolution démographique sur les besoins de soins à domicile et d'hébergement des personnes âgées, l'AQDR rappelle avec méfiance l'instauration de l'assurance-médicament dont la prime a presque triplé en moins de 5 ans.

ACTIVITÉS À



Desjardins
Caisse populaire Saint-Hubert

Siège social
2400, boul. Gaétan-Boucher
Fax: (450) 443-6705

André Benoit, CGA
Directeur général

Centre de services Iberville
5100, boul. Gaétan-Boucher
Fax: (450) 676-4432

Centre de services Hector-Martin
5045, boul. Cousineau
Fax: (450) 676-5050

Un seul numéro de téléphone: (450) 443-0047



CHAMBRE DES COMMUNES

Carole Lavallée

Députée de Saint-Bruno — Saint-Hubert
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de travail



Circonscription
5440, chemin de Chambly
Bureau 110
Saint-Hubert (Québec) J3Y 3P1
Téléphone (450) 926-5979
Télécopieur (450) 926-5985

Chambre des communes
Édifice de la Confédération
Bureau 224
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Téléphone (613) 996-2416
Télécopieur (613) 995-6973



lavalc@parl.gc.ca

VENIR :

Afin de vous aider à planifier votre automne, voici nos activités pour les trois prochains mois

DÉJEUNER-AMITIÉ : Restaurant Bella Pasta
5950 boul. Cousineau, Saint-Hubert
à compter de 08h30

09 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE - 11 NOVEMBRE

DÎNER-CAUSERIE : Centre culturel St Thomas de Villeneuve
5400 boulevard Payer, Saint-Hubert
à compter de 11h30, apportez votre lunch.
à compter de 13h00 pour la conférence.

23 septembre : Conférence sur la sécurité du revenu
donnée par Développement social Canada
Pension de vieillesse, supplément de revenu garanti, etc..

28 octobre : Conférence sur l'Interaction entre les produits naturels
et les médicaments. Donnée par madame Denise Chen de
Pharmaprix 6250 Cousineau, Saint-Hubert

25 novembre : Conférence sur le don d'organe par une personne de
"Québec transplant"

BAZAR : Centre Immaculée Conception et le Chalet
3675 rue Rocheleau, Saint-Hubert.

Ce Centre est situé près de la rue Davis à deux pas du boul Gaétan Boucher.

Samedi et Dimanche, les 22 & 23 octobre : de 09h00 à 17h00

Toutes les marchandises dont vous pouvez disposer sont les bienvenues.

TOUT SE VEND.

Nous pouvons les recueillir (450-447-4053) ou vous pouvez les apporter lors d'activités.

Nous aurons aussi besoin de bénévoles (450-443-8051) les jours de bazar alors réservez-nous quelques heures de votre fin de semaine SVP.

QU'EST-CE QUE L'AQDR?

1. DÉFENDRE NOS DROITS

La mission officielle de l'AQDR est la défense collective des droits des personnes retraitées et préretraitées. Les activités socio-politiques constituent les démarches fondamentales de l'Association. En considération de sa vision du vieillissement, les prises de positions de l'AQDR s'inscrivent dans toutes les problématiques qui concernent les personnes de 55 ans et plus, soit : les régimes de pensions, le revenu, le logement, la sécurité, la violence, l'âgisme, l'exclusion sociale, la santé, le maintien et les soins à domicile, la médication, le transport, enfin tout ce qui touche les personnes âgées quotidiennement.

2. PROTÉGER ET DÉVELOPPER NOS INTÉRÊTS

Plus généralement l'AQDR a pour objectif d'étudier, de promouvoir, de protéger et de développer les intérêts économiques, sociaux et culturels des personnes retraitées et préretraitées.

3. PROMOUVOIR L'INFORMATION, LA RECHERCHE, LA FORMATION, LA MOBILISATION.

Ces activités fondamentales nous permettent de réaliser le cheminement de notre vision du vieillissement.

L'Association adhère à une vision dynamique du vieillissement qui reconnaît que les aînés vivent la plénitude de leur existence avec la capacité de maîtriser leur propre vie suivant leur propre choix. En croissance continue, les personnes âgées sont ouvertes aux changements, capables d'évolution et d'engagement dans le monde actuel, dans leur environnement et dans une société qui doit leur assurer la paix et la sérénité.

Les orientations sociopolitiques que se donnent l'AQDR lors de son Assemblée Annuelle répondent à des besoins quotidiens identifiés auprès des membres dans les différentes sections de l'AQDR.

Nous développons constamment notre capacité d'analyse dans une organisation elle que la nôtre. La recherche, l'analyse des dossiers et la préparation de mémoires rigoureux sont des éléments essentiels pour créer une réelle crédibilité.

Jusqu'à maintenant on parlait :

Des droits des minorités

Des droits de la jeunesse

Des droits de l'homme

Des droits de la femme

Des droits des citoyens

Des droits de la personne, etc...

**DÉSORMAIS, IL FAUDRA COMPTER AVEC :
LES DROITS DES PERSONNES AÎNÉES.**




ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Député de Vachon

Hôtel du Parlement, bureau 2.53
Québec (Québec), G1A 1A4
Téléphone: (418) 644-0751
Télécopieur: (418) 644-3712

5610, chemin Chambly
St-Hubert (Québec), J3Y 7E5
Téléphone: (450) 676-5086
Télécopieur: (450) 676-0709
camilbouchard@assnat.qc.ca



CAMIL BOUCHARD



Téléphone : 443-3201

3323, Grande-Allée, Saint-Hubert (Québec) J4T 2S9

Daniel Veillette
Propriétaire





**Marché
Dubreuil Veillette inc.**

6250, boul. Cousineau
St-Hubert (Québec)
J3Y 8X9
Tél.: (450) 462-4420
Télec.: (450) 462-4421

Septembre

01 Gilles Bachand
01 Richard Dubreuil
08 Jeannine Labrecque
10 Robert Bisson
12 Robert Roy
14 Douglas Mackay
17 Alice Grégoire
17 Ginette Bergeron
19 Henriette Robidoux
21 Madeleine Montcalm
27 Thérèse Landry
30 Suzanne Donnely

01 Suzanne Grenier
06 René Lanoie
08 Micheline Adam Trottier
11 Suzanne Chrétien
14 Gisèle Chaput
15 Richard Cyr
17 Robert Perron
18 Marie-France Bédard
19 Yolande Vallée
22 Lorraine Durocher
29 Danielle Doucet

Octobre

01 Thérèse Gauthier
04 Thérèse Charron
07 Joseph Gillissen
08 Lisette Lafleur
11 Monique Rapone
13 Marie McLean
14 Lily Bettez
15 Lise Boucher
17 Lucien Brisebois
25 Michelle Maurice
31 Guy Dubois

03 Denise Gendron
05 Robert Savary
07 Jacques Proulx
09 Raymond Lapierre
11 Robert Dalcourt
14 Marcel Lévesque
15 Jules O'Leary
16 Gilles Déziel
18 Paulette Lepage
28 Daniel Dassylva

Novembre

01 Suzanne Brazeau
07 Gisèle Meilleur
07 Johanne Marcotte
12 Camille Roy
14 Thérèse Joyal
15 Bernard Vaillancourt
16 Éric Sexton
25 Gilles Lévesque
28 Guy Puize
30 Roland Marquette
30 Jean-Yves Doucet

02 Claire Émard
07 Joanne Boisvert
10 Jean-Guy Falardeau
12 Réal Forget
15 Cécile Cloutier
24 Zoël Bonin
28 René Lussier
29 Diane Cyr
30 Marie Trudel

ANNIVERSAIRES

ASSURANCE-MÉDICAMENTS

(4 JUILLET 2005)

Informations :

Dernièrement, plusieurs appels téléphoniques reçus au bureau de l'AQDR provinciale, laissent présager certains problèmes reliés à la gratuité des médicaments.

Je vous transmets les informations les plus pertinentes sur le SRG (supplément de revenu garanti). Pour ceux qui possèdent l'internet et vous êtes en mesure de transmettre les informations à d'autres personnes désirant recevoir toutes les informations de la Régie de l'assurance maladie. VOIR : (www.ramq.gouv.qc.ca)

« Le Supplément de revenu garanti (SRG) est un montant qui s'ajoute à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et qui est versé en même temps que celle-ci à certaines personnes de 65 ans ou plus. Une personne peut recevoir le **montant maximal** du SRG (100 %), en recevoir seulement une partie ou encore ne recevoir aucun SRG (0 %). Le montant accordé dépend de ses revenus. La Régie est informée de la situation des personnes par le gouvernement fédéral.

Selon le montant de SRG qui lui est accordé, une personne de 65 ans ou plus se situe dans l'une ou l'autre des catégories suivantes d'assurés au régime public : aucun SRG, SRG partiel, SRG presque maximal ou SRG maximal. Selon le cas, sa contribution à l'achat de médicaments et le montant de sa prime varient.

Il peut être difficile de savoir dans quelle catégorie une personne se situe. Ce qu'il faut retenir ? *La régie s'occupe de transmettre cette information au pharmacien afin que la personne qui achète des médicaments paie le montant juste en fonction de sa situation.*

Il existe toutefois un truc qui permet de déterminer dans quelle catégorie se situe une personne : il suffit de jeter un coup d'oeil à ses factures de médicaments. En effet, deux renseignements importants y figurent ; **la contribution payée à ce jour et le montant résiduel.** En additionnant ces deux montants, on obtient la contribution mensuelle maximale de la personne. Avec cette information, il est facile de repérer dans quelle catégorie elle se situe à partir d'un tableau des coûts.

Je résume très rapidement : que vous receviez aucun SRG, SRG partiel (de 1% à 93 %) ou le SRG presque maximal (de 94 % à 99 %) vous n'avez pas le droit à la gratuité des médicaments.

Si vous avez des problèmes, payez vos médicaments, gardez votre facture, prenez le nom du pharmacien et de la succursale. Avisez l'AQDR provinciale, nous tenterons dans les plus brefs délais de remédier au problème.

Ronald St-Jean, Resp.

Assurance-Santé et médicaments.

Les perles de la SAAQ!

Depuis son accident, ma femme est encore pire qu'avant. J'espère que vous en tiendrez compte.

Je vous ai fait remarquer que ce croisement est très dangereux vu qu'il y a deux routes qui se coupent juste à cette place là.

Je n'avais pas vu la voiture arriver et quand je l'ai vue je n'ai plus rien vu.

Je vous serais obligé de m'adresser le courrier concernant mon accident à un de mes amis M. , car, pour la passagère blessée, ma femme n'est pas au courant, et il vaut mieux pas. Je compte sur votre compréhension pour ne pas déshonorer un honnête père de famille?

Je suivais la voiture qui me précédait qui après que je l'ai dépassé m'a suivie, c'est alors qu'elle m'a choquée en plein derrière et m'a forcé par la choquer moi aussi le derrière de celle qui était devant.

UNE VIE SAINTE POUR VIVRE EN SANTÉ.

En 2004 et 2005, l'AQDR provinciale s'est penchée très sérieusement sur la problématique des médicaments distribués généreusement aux personnes âgées.

À l'exception des maladies héréditaires, la personne ayant de bonnes habitudes est plus susceptible de vieillir en bonne santé. Les mauvaises habitudes de vie n'ont peut-être pas de conséquences immédiates sur la santé des adultes d'âge mûr, mais en général, elles les rattrapent au fil du temps.

Les mauvaises habitudes acquises depuis 30, 40 ans et plus, comme le tabagisme, la boisson, l'inactivité physique et un « poids non santé », le « fast-food » à répétition sont négativement associés aux chances de vieillir en bonne santé pour les aînés de 65 ans et plus. Ayant manqué de discipline ou de contrôle depuis quelques décennies, nous arrivons au point du non retour; les médicaments.

Comment doit-on prévenir cette escalade de médicaments qui deviendra plus dispendieuse d'une année à l'autre. Où et quand doit-on commencer à se discipliner et de prendre nos responsabilités ? Un médecin disait : « Je suis obligé de vous donner des médicaments parce que vous avez manqué de discipline ou de contrôle dans votre jeunesse ! »

Le gouvernement par l'entremise du Service de la Santé et des Services sociaux pourrait-il implanter des systèmes de prévention afin de minimiser les dépenses en soins de santé et médicaments ?

Chaque année, nous critiquons à tort ou avec raison, le gouvernement (nonobstant le parti au pouvoir) d'augmenter les primes d'assurances santé et médicaments. Avons-nous atteint ce degré de mentalité ? « C'est pas grave, c'est le gouvernement qui paye. » Oui, mais le gouvernement c'est qui ? La réponse, vous la prononcez sur le bout des lèvres; **c'est nous**. Certaines personnes pensent d'augmenter le nombre de médicaments tout simplement parce que c'est gratuit !

Pourquoi les aînés ne prendraient-ils pas la responsabilité et l'initiative de trouver des moyens évidents pour éviter l'accumulation de médicaments parfois non nécessaire selon certaines informations reçues ? Votre médecin a-t-il la gâchette trop rapide en vous remettant une nouvelle prescription chaque fois que vous lui rendez visite ?

La rumeur circule à l'effet que les médecins et les pharmaciens sont de connivences pour la vente de médicaments ! VRAI OU FAUX. Une fois de plus, selon nos informations, les produits génériques sont aussi efficaces et moins dispendieux que les nouveaux médicaments.

Sommes-nous en mesure de démontrer à la société que les personnes âgées ne sont pas plus un fardeau pour le gouvernement que nos jeunes de moins de 18 ans ? Quelle est la part de responsabilité du gouvernement dans la vente des médicaments ? Quel est vraiment le rôle des compagnies pharmaceutiques et du pharmacien ? La perception des taxes sur les médicaments (comme sur l'essence) devient-elle des profits faramineux pour le gouvernement ?

Dans chaque section, êtes-vous en mesure de chercher des moyens à prendre pour demeurer le plus longtemps en santé et de minimiser l'achat de médicaments ? De promouvoir un mode de prévention sur l'usage des médicaments dans nos CHSLD, les centres d'hébergement et de logements. Vos médicaments sont-ils tous nécessaires ? Êtes-vous un adepte du « cocktail médical » un mélange de médicaments avec d'autres produits dit « naturel » sans consultation avec votre pharmacien ? Votre médecin doit-il être plus attentif à vos questions sur votre santé ? Vous donne-t-il tous les renseignements nécessaires sur les moyens de prévention, quoi faire ou ne pas faire ?

Le ministre de la Santé vous demande : « De quelle façon devrait-on diminuer ou prévenir la consommation des médicaments tout en gardant les personnes âgées en bonne santé le plus longtemps possible ? » Auriez-vous des suggestions à lui soumettre ?

Dans ce présent document, nous avons ouvert toutes les valves afin que vous puissiez répondre plus facilement aux questions mentionnées plus haut. Si vous avez des réponses positives à nous soumettre, nous aimerions recevoir votre commentaire le plus tôt possible.

Pour 2005-2006, L'AQDR provinciale à l'intention de mettre un projet en marche concernant « Une vie saine et en santé et de minimiser la consommation de médicaments. »